

PÊCHE A LA CARPE

REGLEMENT ETANGS DE LA FOYE & DU GITE

Accueil :

Les Etangs de la Foye sont ouverts toute l'année.

Le site est accessible uniquement sur réservation.

Le site :

L'objectif commun est de passer un moment agréable sur un site privé, avec des règles à respecter.

Le maître mot sera le RESPECT, vis-à-vis de tout son environnement :

- **Respect du site** : les déchets seront rassemblés et déposés dans la poubelle. **Merci de ramener vos poubelles à votre départ.** Pour rappel, les mégots et les fils coupés sont des déchets.

Des toilettes sèches sont mises à votre disposition, merci de les laisser propres et de les utiliser !!!

Un abri est mis à disposition des pêcheurs, toute détérioration (abri, mobilier et matériel) sera facturée aux participants.

- **Respect du poisson** : NO KILL oblige, tous les poissons seront remis à l'eau, après avoir été manipulés avec soins (interdiction de faire des photos debout sans être au-dessus de l'eau). Les séances photos devront être réalisées le plus rapidement possible. Tout marquage, blessure ou mutilation du poisson entraînera l'exclusion immédiate et définitive du pêcheur.
- **Respect du voisin** : l'objectif de ce lieu est la convivialité, quelque soit la pêche pratiquée. On a tout à gagner à respecter son voisin et à entretenir un climat favorable.

Le site est sous surveillance vidéo, merci de nous avertir en cas de visites extérieures.

Les chiens sont acceptés mais devront être tenus en laisse.

Un barbecue avec insert est mis à disposition sur le site, tout autre feu est strictement interdit.

L'accès au site est verrouillé à clé, les horaires d'arrivée devront être respectés pour faciliter l'organisation des journées de pêche.

Pêche à la carpe

- L'utilisation d'une embarcation légère est autorisée. L'utilisation du bateau se fait sous la responsabilité du pêcheur, le port du gilet est obligatoire.
- Les bateaux amorceurs sont autorisés, sous condition de respecter les axes de pêche déterminés en présence de voisins.
- Les poissons seront manipulés avec précaution, **seuls les tapis de réception forme bateau, baignoire ou cradle sont autorisés**
Possibilité de louer un cradle si besoin
- 3 lignes maximum par pêcheur, uniquement destinées à la pêche de la carpe. Les cannes à sonder et pour les repères doivent être retirées en action de pêche.
- Tresse strictement interdite en corps de ligne et tête de ligne
- Utilisation d'un hameçon par ligne, taille maximale n°2 **sans ardillon**, montage sur cheveu ou émerillon obligatoire. Le fluocarbone est obligatoire en bas de ligne pour éviter au maximum les risques de blessure sur les poissons.
- Pour l'amorçage, les graines devront être bien cuites pour faciliter leur digestion
- **Sont interdits** les appâts vivants, les canons pneumatiques et les sacs de conservation.

Tout autre mode de pêche est strictement interdit sans autorisation.

La pêche du carnassier entraînera l'exclusion immédiate et définitive du pêcheur.

Engagements :

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner l'exclusion du pêcheur en fonction de la gravité de la faute, sans possibilité d'un quelconque remboursement.

Tout paiement devra être effectué dans sa totalité pour accéder au site, il impliquera la connaissance de ce règlement et l'engagement à le respecter.

Le gérant du site décline toute responsabilité en cas de vol, sinistre ou accident sur le site.

L'accès au site est fermé la nuit, aucune circulation de véhicules possible sans autorisation préalable.

Cas d'urgence :

Numéro de tél du responsable – Anthony GAUTREAU : 06.81.38.87.07